COUR D'ASSISES/SAINT-JULIEN

Il avait égorgé la secrétaire d'une agence immobilière : 23 ans de réclusion

Dans le box des accusés, Joël Goubot, 50 ans, se présente devant la cour d'assises. L'allure trapue, l'ancien marin pêcheur normand devenu menuisier puis plaquiste en Haute-Savoie se tient la tête rentrée dans les épaules et s'effondre sur son banc quand il apprend (lui l'enfant adopté à l'âge de trois ans) de la bouche du président qui revient sur son enfance, l'existence d'un frère de sang.

Le mari de la victime, Yves Bertherin, aux côtés de son avocat, Me Georges Rimondi.

J. Goubot est accusé d'avoir, à Saint-Julien-en-Genevois le 19 décembre 2008, en début de matinée, poignardé de trois ou quatre coups de couteau à la gorge, la secrétaire d'une agence immobilière du centre-ville pour lui voler son sac à main et lui subtiliser ses cartes bancaires et un chèque. Le corps de la victime, 39 ans, mariée et mère de trois enfants, sera retrouvé gisant dans une mare de sang, par son patron, dans le local d'archives de l'agence, un peu plus tard. Ne parvenant pas à retirer d'argent avec une carte bleue, il jettera sac et couteau dans une poubelle publique, ira boire un café tranquillement dans un bar voisin alors qu'il a encore du sang sur les mains, puis encaissera le chèque sur son compte pour un montant de 2 000 euros.

Il est décrit comme un homme beau parleur, peu sérieux professionnellement, surtout les derniers temps, avec un penchant temporaire pour l'alcool. Surendetté, il n'hésite pas à voler de petites sommes d'argent à sa compagne et à ses collègues de travail.

« Un vol oui mais pas un meurtre »

Joël Goubot avoue son crime mais nie toute intention préalable de tuer. « *Je n'ai jamais repéré l'agence, j'y suis allé pour l'argent mais pas pour tuer… Un vol oui mais pas un meurtre, j'ai pété un câble… Je ne me vois pas faire le geste de tuer, j'ai un trou noir.* » Quelques minutes plus tard, sous les injonctions de Me Georges Rimondi, avocat de la famille de la victime, il avoue s'être rendu la veille sur les lieux et avoir bu un café à côté de l'agence. L'avocat général Serge Billet bondit : « *C'est la victime que vous avez choisie ! Vous avez massacré une frêle femme de 41 kg et d'1,56 m, de quatre coups de couteau dans le cou ! Vous vous moquez de la mort, vous vouliez de l'argent !* »

Des vies brisées

Moment particulièrement insupportable à la fin du premier jour d'audience lors du témoignage du légiste qui provoque une crise de nerfs de la mère de la victime et une suspension d'audience. L'époux veuf, 43 ans, témoigne dignement à la barre : « *Le plus dur maintenant c'est de faire la maman et le papa de mes trois enfants.* » Sur le même ton, il poursuit en se tournant vers le box : « *C'est l'homme que je hais le plus au monde. La dernière personne que ma femme a vue avant de mourir, c'est son meurtrier !* » Et ce de conclure qu'il avait fêté leurs 18 ans de mariage la veille des faits… « *Aucun regret, aucune moralité, il est vide, c'est le néant, sans affect !* », s'emballe Me Rimondi, en réitérant la soif de voler de l'accusé pour financer la réparation de sa vieille Citroën et de pouvoir faire des cadeaux de Noël.

« Il ment comme il respire »

Telles sont les paroles de l'avocat général Billet quand il énumère toutes les versions des faits diverses et variées décrites par Joël Goubot lors de l'instruction. Le magistrat ne manque pas de porter l'honneur de la défense aux côtés d'un accusé inexcusable. « *Qu'importe le droit pourvu qu'on ait la justice !* » Contre l'accusé, « *pauvre d'argent, pauvre de cœur, pauvre d'esprit* », auteur de quatre coups de couteau, 10 coups de poing et d'une mare de sang, il requiert une peine de 25 ans de réclusion criminelle complétée par un suivi socio-judiciaire.

« *Des réquisitions sévères* » pour la défense, en la personne de Me Bernard Ripert qui reprend une des dernières phrases de l'accusation : « *Un crime fou, pas un crime de fou.* » Il s'attache au portrait d'un pauvre type, un ouvrier qui ne comprend pas comment il a pu en arriver là, surpris par son comportement criminel.

Joël Goubot a finalement été condamné à 23 ans de réclusion par les jurés de la cour d'Assises. **CATHERINE BIGAUT-MAGNIN**

GENEVOIS

Une centaine de cambriolages résolus

Ils écumaient la région depuis 6 mois déjà. À leur actif, une centaine de cambriolages commis dans le Genevois haut-savoyard, toujours selon le même mode opératoire : des vols de nuit avec effraction, y compris en présence… des occupants des lieux visités ! Le butin ? Ce qui se trouvait généralement sous leurs mains, à savoir des espèces et des objets en tous genres selon les circonstances. Mise sur la piste, la section de recherche de la gendarmerie de Chambéry a alors étudié le phénomène à la loupe en multipliant les surveillances et recoupant les informations collectées pour finir par repérer une équipe de Kosovars sédentarisés dans l'agglomération annemassienne.

Très vite, il s'est avéré que l'implication de ces personnes ne faisait plus aucun doute. Pour preuve une première intervention effectuée par les policiers annemassiens le 9 juin dernier à 2 heures du matin : cette nuit-là, quatre personnes avaient été retrouvées dans la cour d'une villa, à Ville-la-Grand, avant d'être relâchées puisque n'ayant pas (encore) commis de méfait effectif, mais surtout puisque ces individus étaient par ailleurs déjà sous surveillance par les gendarmes opérant sur commission rogatoire.

Fort de cet élément de preuve supplémentaire sur les agissements de ces individus, gendarmes de la section de recherche de Chambéry et policiers de la brigade anti-criminalité sont donc intervenus dans la nuit du 18 au 19 juin. C'est très précisément à Gaillard, sur la voie publique, que les forces de l'ordre ont interpellé quatre individus concernés par les faits - dont deux étaient présents à Ville-la-Grand 10 jours auparavant…

Dans les voitures des mis en cause, peu de butin (le produit des ventes était semble-t-il rapidement écoulé afin de toucher un maximum d'espèces), mais des outils ayant servi aux effractions, ainsi que des gants et de l'argent suisse puisque selon les enquêteurs, une trentaine de vols auraient également été commis sur Genève par ces mêmes individus.

Inconnues des services de gendarmerie, les quatre personnes (dont certaines se trouvaient en situation irrégulière sur le sol français) ont toutes été placées en garde à vue. Celles-ci devaient être présentées en début de semaine devant un juge d'instruction de Thonon-les-Bains pour décider des suites judiciaires à donner à cette affaire. **P. VACHEY**

PARIS

Un garde du corps de Bernard Accoyer écroué pour tentative d'assassinat

L'un des gardes du corps du président de l'Assemblée nationale et député-maire d'Annecy-le-Vieux a été écroué dans le cadre d'une affaire de tentative d'assassinat sur un élu municipal du Val-de-Marne.

L'homme a été mis en examen vendredi 17 juin à Créteil pour "complicité de tentative d'homicide volontaire avec préméditation".

Il aurait aidé une femme qui voulait tuer son mari

Le 14 juin dernier, il aurait été complice de l'épouse de Christian Honoré (élu municipal à Valenton, dans le Val-de-Marne), interpellée à proximité du domicile conjugal, armée d'un revolver 22 long rifle, avec l'intention de tuer son mari. Elle a été, elle aussi, mise en examen et écrouée.

L'un des gardes du corps de Bernard Accoyer se retrouve mêlé à une affaire de tentative d'assassinat sur un élu du Val-de-Marne.

C'est via les SMS de cette dernière que les enquêteurs sont ensuite remontés jusqu'au garde du corps de Bernard Accoyer. « *On ne sait pas encore quel a été exactement son rôle ni son lien avec la suspecte* », précise une source judiciaire.

Le garde du corps en question nie toute participation à ce projet. Il aurait expliqué aux enquêteurs qu'il avait essayé de dissuader Mme Honoré de vouloir tuer son époux. C'est visiblement une histoire de règlement de compte au sein du couple qui serait à l'origine de cette affaire.

Bernard Accoyer surpris

De son côté, Bernard Accoyer s'est dit « *extrêmement surpris* » en apprenant la nouvelle. « *C'est une affaire privée, qui est désormais du ressort de la justice.* » Le président de l'Assemblée Nationale reconnaît qu'il n'avait pas de lien particulier avec son garde du corps, membre du Service de protection des hautes personnalités (SPHP). « *C'est un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur qui était détaché à ma protection depuis quelques mois. Il avait remplacé quelqu'un qui était parti en retraite.* »

Ce garde du corps travaillait sur Paris. Il ne venait pas en Haute-Savoie, où Bernard Accoyer rentre du vendredi au dimanche pour s'occuper des affaires municipales d'Annecy-le-Vieux.

LA BALME DE SILLINGY

Accusé de viols sur trois mineurs 28 ans plus tard

C'est sur une affaire de mœurs particulièrement sordide que les jurés de la cour d'assises auront à se prononcer les 23 et 24 juin prochains. Jules (*), actuellement âgé de 48 ans, est accusé de viols sur ses deux neveux et sur une nièce.

La vérité aurait été révélée à l'automne 2007 à la Balme de Sillingy, alors qu'un homme de 30 ans (accompagné de son père) vient d'agresser Jules, le menaçant avec une arme de poing. Ce dernier en déposant plainte reconnaît avoir commis des attouchements sexuels 28 ans plus tôt sur son agresseur qui n'est autre que son neveu.

Pendant 4 ans

Des faits bien plus graves seront mis en exergue au fil de l'enquête : le neveu raconte alors le calvaire qu'il aurait vécu avec son frère et une autre nièce concernant des actes de viols particulièrement ignobles qui se seraient déroulés soit dans la campagne jurassienne, soit chez les enfants alors que Jules en avait la garde. La fillette aurait subi des sévices hebdomadaires durant une année. Les faits se seraient déroulés dans le département du Jura entre 1983 et 1987 sur des enfants de 4 à 10 ans. A l'époque, l'agresseur avait entre 13 et 24 ans. Il serait coupable d'un éventail d'agressions sur d'autres mineurs, faits tombés désormais sous le coup de la prescription.

Issu d'un milieu social défavorisé

Jules serait doté d'une personnalité perverse, qui a tendance à la victimisation. Il se serait plaint d'avoir aussi été agressé sexuellement dans son enfance par certains de ses frères et sœurs.

Vivant au sein d'une famille nombreuse, son père est dépeint comme un alcoolique et les conditions de vie de la famille semblent précaires. Après une scolarité médiocre et un échec en apprentissage de maçonnerie, Jules obtient un poste dans une administration, après la réussite d'un concours.

Il est désormais marié et père de famille. Jules a été placé sous contrôle judiciaire depuis début 2008. C'est donc libre qu'il comparaîtra devant la justice.

CATHERINE BIGAUT-MAGNIN

(*) Prénom d'emprunt